

PROCES-VERBAL DE

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE du lundi 14 octobre 2019

Membres : Sont présents (50 personnes) :

M. Frédéric Berney, (père d'un U9, et candidat pour faire partie du comité)
M. Daniel Cambon (père d'un U9)
M. Francesco Michelini (père U9)
Mme Elodie Michelini (U9)
Mme Sandrine Berberis (mère d'un U11)
M. Barberis (père d'un U11)
M. Gendre, (père d'un U11-2)
Mme Gabrielle Bollard (mère d'un U11-2)
M. Bussard (père d'un U11 et U17)
Parent de Haytham Gerspach (U13)
M. Ivan Leuenberger (officiel et père d'un U13)
Parent d'Alarcon Mael (U13)
M. Clivaz (père d'un U13)
M. Sergi Lopez (officiel et père d'un U13)
Melle. Mohana Marachipour (joueuse U13 Filles)
M. Mehdi Chaker (père d'une U15 Filles)
Mme Dos Reis Antunes (mère U15 Filles et d'un U17)
Mme Marie-Laure Thomas Kacou (mère d'un U15)
M. Raffaele Carrieri (officiel et père d'un U15)
M. Nicolas Roggli (officiel et père d'un U15)
M. Camille Kacou (joueur U15)
Mme Chantal Stell (mère d'une U17 Filles)
Parent de Ghisaberti Téo (U17-1)
Mme Dubois Eliane (mère d'un U20-2)
Mme Magali Naef (mère d'un U20-1)
M. Florian Nael (joueur U20-1)
M. Leigh Robertson, (père U20 et 1^{ère} Ligue)
Mme Caroline Robertson (mère U20 et 1^{ère} Ligue)
M Nicolas Hervo-Akendengue (1^{ère} Ligue)
M. Jonathan Barbolini (1^{ère} Ligue)
M. Abiel-Cédric Sanvee (1^{ère} Ligue)
M. Julien Cabral (1^{ère} Ligue)
M. Emmanuel Gachet, entraîneur
M. Claude Marzin, entraîneur
M. Patrick Macazaga, entraîneur
Mme Aida Windell, entraîneur
M. Gianpiero Chimera, entraîneur
M. Boris Clément, entraîneur
Melle Aurélie Stell, entraîneur

M. Florian Metral, entraîneur
M. Benjamin Michaud, entraîneur, joueur de 1^{ère} Ligue
M. Seda Tahan, entraîneur
M. Thierry Greco, entraîneur et resp. J+S
M. Pierre-Yves Gabriel, Président du Veyrier Basket et père d'un U20-2)
M. Enrique Cayarga (officiel)
M. Bernard Delez (Vétéran)
M. Grégoire Métral (officiel)
M. Fedele Sabatino (Président d'Honneur et officiel)
M. Jean-Louis Poncin (candidat pour faire partie du comité)

Sont excusés : M. Alec Robertson (joueur U20-1 et 1^{ère} Ligue)
M Yassine Yousfi (père d'un U20-2)
M. Gilles Mulhauser (officiel et père d'un U17-1)

Comité : M. Roland Lenggenhager, Vice-Président
M. Olivier Deforel, membre
M. Sébastien Oehen, membre
M. Joël Chiodoni, trésorier
Mme Christine Bobillier, secrétaire

Autorités : aucun représentant des 3 Communes

Sont excusés :

M. Marc Kilcher, Conseiller administratif de la commune de Thônex, présence prévue, mais absent ce soir.
M. Michel Sauthier, directeur du CSSM.
M. Jean Locher, Maire et conseiller administratif, délégué au sport de la commune de Chêne-Bougeries.
M. Pierre Debarge, Conseiller administratif de la commune de Chêne-Bourg.

Lieu : CSSM – Salle arrière du Restaurant des 3 Communes

Prise de PV : Mme Christine Bobillier

1. Ouverture de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 octobre 2019 pour l'élection du nouveau comité de la saison 2019-2020

M. Roland Lenggenhager ouvre la séance à 20h40.

2. Contrôle des présences et nomination des scrutateurs

Les parents et membres du club ayant signé une liste de présence à leur entrée dans la salle, **M. Thierry Greco** se porte volontaire pour compter les personnes présentes (50 personnes).

3. Acceptation de l'ordre du jour

M. Mehdi Chaker (père d'une joueuse U15 filles) a fait parvenir le 28 septembre des questions (voir annexe 1) au comité. Il demandait à cette occasion d'avoir les réponses du comité avant de se présenter pour faire partie du comité ou pouvoir voter pour le nouveau comité.

M. Lenggenhager lui demande s'il veut changer l'ordre du jour et avoir les réponses à ses questions maintenant ou s'il accepte l'ordre du jour qui a été envoyé à tous les parents et membres du club.

M. Chaker accepte de suivre l'ordre du jour.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

4. Démission

Monsieur Olivier Deforel présente sa démission après avoir passé 20 ans au sein du Chêne-Basket, comme parent de joueur, entraîneur et membre du comité.

Monsieur Sébastien Oehen présente aussi sa démission après avoir passé 8 ans au sein du Chêne-Basket, comme joueur et membre du comité.

L'assemblée félicite et remercie ces deux membres pour leur investissement auprès du club en les applaudissant chaleureusement.

5. Présentation du nouveau comité

Un document a été joint (voir annexe 2) à la convocation de cette Assemblée Générale Extraordinaire envoyée le 26 septembre à tous les parents et membres du club. Ce document contenait la présentation de tous les membres du nouveau comité, les tâches du nouveau comité et des commissions, ainsi que les propositions du nouveau comité pour l'avenir du club.

M. Lenggenhager propose à l'assemblée que ce document soit commenté par Monsieur Jean-Louis Poncin, qui a été entraîneur du Chêne-Basket pendant les saisons 1990 à 1992, qui se présente pour prendre la charge de Président. Ainsi que par Monsieur Frédéric Berney, papa d'un joueur de l'équipe des U9, qui se présente pour reprendre la charge de vice-président.

L'assemblée aura, de cette manière, l'occasion de faire connaissance avec ces deux personnes.

L'assemblée accepte cette proposition.

M. Poncin et M. Berney commentent à tour de rôle le document présenté avec le beamer (voir annexe 3).

M. Lenggenhager précise qu'il y a eu d'autres candidats autre que ceux présentés dans les annexes 2 et 3, Messieurs Chaker et Marzin, mais que M. Marzin remet à plus tard sa candidature et met ses compétences au service du comité en attendant. **M. Chaker** prend la parole et indique qu'il ne présentera sa candidature qu'après avoir pris connaissance des réponses du nouveau comité qui se présente et sous réserve que l'idéologie du club lui convienne. Et il demande alors que le comité réponde à ses questions posées par email.

M. Lenggenhager accepte sa demande et **M. Poncin** répond aux questions par l'entremise du document (annexe 3) projeté sur grand écran.

M. Chaker s'attarde sur sa deuxième question en insistant sur le fait que M. Chiodoni était le comptable du club lors de la saison dernière et que maintenant, il en est le trésorier.

M. Chaker estime qu'il y a donc un conflit d'intérêt pour cette personne.

M. Lenggenhager indique que M. Joël Chiodoni, comptable du club jusqu'à l'Assemblée Générale du 10 septembre dernier a perçu la somme de 5'000.- pour ses services exécutés pendant la saison 2019-2020. Que cette somme est clairement indiquée dans les Comptes

Résultat + Bilans qui ont été produit lors de l'Assemblée Générale du 10 septembre dernier. Et que le Chêne-Basket ne cache rien à ses membres.

M. Berney, qui administre une fiduciaire répond que pour cette somme, il n'accepterait pas d'effectuer ce travail par le biais de son entreprise, car la somme est dérisoire au vu des heures passées par M. Chiodoni pour cette tâche.

M. Gabriel, président du Veyrier Basket, prend la parole et indique que toute fonction administrative dans une association a droit à des indemnités.

Un parent prend la parole et demande si le comité est salarié. **M. Poncin** répond que non, il n'y a que des indemnités pour les personnes ayant une fonction administrative : M. Chiodoni, trésorier et Mme Bobillier, secrétaire.

M. Poncin demande à M. Chaker s'il désire faire partie du comité. M. Chaker répond qu'il ne veut pas en être membre, seulement sous réserve.

Un parent demande pourquoi M. Poncin répond aux questions. **M. Berney** répond que M. Poncin était absent à l'Assemblée Générale du 10 septembre dernier. **M. Berney** demande à M. Chaker s'il a un projet à présenter à l'assemblée présente afin que celle-ci en ait connaissance afin de pouvoir voter plus tard. M. Chaker répond par l'affirmative.

M. Macazaga prend la parole et s'interroge : que font les coachs si un nouveau comité est élu. Ce n'est pas du chantage de la part des entraîneurs. Il n'est lui-même plus directeur technique, mais entraîneur de plusieurs équipes afin de combler les départs volontaires de deux entraîneurs, comme M. Emmanuel Gachet, qui ont trouvé des emplois à plein temps.

M. Macazaga s'interroge si les personnes qui seront au comité s'occuperont bien de l'avenir des enfants. Il indique aussi que voter pour le nouveau comité revient à voter sur son projet.

M. Chaker prend la parole et demande que les statuts du Chêne-Basket soient remaniés rapidement : que la question des défraiements doit être incluse, que les montants doivent être indiqués. **M. Greco** répond que les statuts actuels ont été remaniés en 2015 et n'ont jamais été contestés par les parents et membres du Chêne-Basket. Qu'ils sont régis par le Code Civil et doivent être avalisés lors d'une Assemblée Générale.

M. Chaker reprend la parole et précise qu'il faut croiser les points de vue. C'est le principe d'une démocratie. Il faut être clair et transparent.

M. Poncin répond que les statuts seront publiés très vite sur le site du Chêne-Basket, en même temps que le PV de cette Assemblée Générale Extraordinaire

Des parents demandent s'il n'y a qu'une proposition pour un nouveau comité.

M. Chaker demande pourquoi l'assemblée doit voter pour le comité entier et non pas pour chaque personne qui se présente, individuellement.

Il affirme qu'il semble que ce nouveau comité est plus une réunion de personnes qui se connaissent.

M. Poncin répond que c'est très simple effectivement : il n'y avait plus de comité depuis 3 semaines, puisque la décision a été prise lors de l'Assemblée Générale de 10 septembre de laisser la possibilité aux parents et aux membres de proposer un nouveau comité. Il n'y a pas eu d'autre projet que celui de ces 7 membres qui se proposent de travailler ensemble pour l'avenir du Chêne-Basket.

M. Gabriel prend la parole et indique qu'il a lui-même composé et choisi les membres du comité du Veyrier-Basket, pour travailler avec plaisir avec des personnes qu'il apprécie.

M. Berney prend la parole et réplique que l'on est pas au Conseil Fédéral et que ça ne sera pas plus motivant de voter pour chaque candidat.

M. Greco prend la parole et précise qu'il fait partie de plusieurs associations et qu'il n'a jamais vu un comité se présenter sans projet et sans se connaître. Le Chêne-Basket doit suivre le Code Civil

Suisse. Dans les statuts, il est précisé que les candidats doivent se présenter à l'avance et suivre les règles. M. Chaker n'a rien présenté lorsque la convocation pour cette Assemblée Générale Extraordinaire a été envoyée à tous les parents et membres du Chêne-Basket. Nous sommes en dehors du cadre qui a été proposé lors de l'Assemblée Générale du 10 septembre dernier.

On ne peut pas voter sur un projet qui n'est ni légal, ni statutaire.

Un parent prend la parole et demande d'arrêter de tergiverser : si quelqu'un a un autre projet, qu'il le présente maintenant.

M. Chaker reprend la parole et présente son projet (voir annexe 4) : il indique présenter une structure, une idéologie. Il cherche douze membres qui veulent s'impliquer. Il se présente et indique qu'il n'est lui-même pas issu du monde du basket, mais qu'il est entrepreneur. Il pense que les coachs ont un problème avec l'ancien comité

Des parents prennent la parole et lui demandent s'il a 12 personnes qui sont prêtes à le suivre dans son projet. **M. Chaker** répond qu'il y a des parents qui sont intéressés et il demande aux membres de l'assemblée de bien vouloir lever la main s'ils sont intéressés. 1 main se lève.

Un parent prend la parole pour indiquer qu'il ne voit pas la différence entre le projet du comité qui se présente et le projet de M. Chaker.

Un autre parent déclare que M. Chaker propose une structure, mais pas des personnes impliquées. **M. Chaker** répond vouloir faire disparaître les conflits d'intérêt, réaffirmant que le comité qui se présente est composé d'amis uniquement.

Mme Bobillier prend la parole et indique qu'elle reçoit 500.- par mois, sur 11 mois par saison, pour un total de 5'500.- frs. Elle précise que depuis la reprise de la saison, elle a calculé avoir travailler plus de 4 heures par jour 7 jours sur 7 pour le club, ce qui fait un salaire horaire de moins de 5.- de l'heure. Et que, si on prend en compte que pour sa tâche, elle met gracieusement à la disposition du Chêne-Basket son ordinateur, son imprimante, son électricité, son wifi et son téléphone, etc., le salaire-horaire doit tomber à 1.- frs de l'heure.

Mme Bobillier offre à l'assemblée que quelqu'un reprenne son poste : personne ne se propose.

M. Poncin répond à M. Chaker qu'il lui sera difficile de constituer un comité avec des personnes qui ne le connaissent pas et qu'il ne connaît pas. Et qu'il est difficile de gérer un comité de 12 personnes.

M. Chaker précise qu'il n'a pas de nom à proposer pour le nouveau comité.

M. Poncin propose d'envoyer prochainement un questionnaire afin que les parents puissent exprimer leurs désirs et/ou insatisfactions auprès du comité. Le basket doit être un plaisir, une passion. Il a connu le Chêne-Basket à une époque où ce club faisait peur aux autres clubs grâce à ses exploits sportifs. Plus maintenant, malheureusement ! Il déplore qu'il n'y a pas de budget pour booster le club. Mais il indique que moralement, le nouveau comité s'engage à faire évoluer le club. Des journées Chêne-Basket pourraient voir le jour avec des parents jouant contre leurs enfants. Il faut aussi faire évoluer le site internet du club, pour qu'il soit plus lisible et plus fun et avoir une meilleure identité pour le club. Par contre, il y a des règles précises à respecter pour mettre les photos des joueurs sur le site, il faut l'autorisation des parents. Le club mettra aussi le calendrier des matchs à venir de toutes les équipes. Et si des membres veulent aider pour trouver des sponsors, ils sont les bienvenus.

M. Chimera prend la parole et demande pourquoi un comité de plus de 9 personnes serait ingérable ?

M. Greco précise que les candidats doivent être conscient qu'ils devront être présents aux séances du comité (au moins une fois par mois), et que chaque membre occupe une fonction décrite dans les statuts.

Des parents signalent que les médailles qui devaient être données par l'ACGBA aux jeunes joueurs n'ont toujours pas été remises. Que les joueurs de la première équipe des Lions signent et font des selfies. Qu'il faudrait plus de décorum pour le club. Faire participer les parents afin d'offrir un vrai goûter aux jeunes joueurs. Qu'il faut faire participer plus les parents aux activités du club.

M. Poncin répond que ce sont des réalisations à faire dans le futur.

Une maman prend la parole et se présente comme la maman d'un joueur inscrit dans le club depuis très longtemps. Elle indique qu'elle a tenu la buvette toute seule lors de matchs de la saison dernière et sans avoir besoin du comité. Elle précise que c'est aux parents de se mobiliser. D'aller voir les matchs de leurs enfants et de s'impliquer personnellement : ce n'est pas au comité de leur dire quoi faire.

Un parent prend la parole et fait part de sa préoccupation : des parents ont donné des idées au comité mais il n'a pas eu l'impression que le comité les prenait au sérieux. Il faut que le comité soit plus perméable aux propositions et aux idées.

M. Poncin répond que M. Lenggenhager a proposé que l'ordre du jour soit changé, mais M. Chaker ne l'a pas voulu. Puis M. Chaker a changé d'avis. La tension est palpable, mais le nouveau comité veut apaiser ces tensions.

Le même parent insiste qu'il n'a pas eu l'impression que M. Poncin ait été réceptif aux idées de M. Chaker. Et qu'il faudrait faire une petite réflexion sur la manière de répondre.

M. Poncin prend note.

6. Election du nouveau comité

M. Lenggenhager propose de voter pour élire le nouveau comité de 7 personnes.

Pour : 27 personnes. Contre : 1 personne. Abstention : 9 personnes.

Certains membres ont quitté l'assemblée au cours de l'AGE.

Le nouveau comité est élu à la majorité.

M. Gendre remercie les 7 personnes qui ont été élues et demande que les parents s'impliquent plus. Il précise qu'il a eu les réponses aux questions qui ont été soulevées lors de l'Assemblée Générale du 10 septembre dernier. Que si le comité le sollicite, il répondra présent. Il est déjà Officiel de Table lors des matchs.

7. Date de l'AG pour la saison 2019-2020 entre mai et fin juin 2020

Pas de date pour l'instant.

8. Réponses aux questions individuelles à faire parvenir à secretariat@chene-basket.ch 5 jours avant l'AGE

Le nouveau comité a répondu à M. Chaker pendant sa présentation.

9. Clôture de l'Assemblée Générale Extraordinaire

M. Lenggenhager clôt cette Assemblée Générale Extraordinaire à 21h58

La secrétaire :
Christine Bobillier
www.chene-basket.ch
secretariat@chene-basket.ch

Président sortant :
M. Roland Lenggenhager

Président :
M. Jean-Louis Poncin

Vice-Président :
M. Frédéric Berney